

•••

12. Par abus de langage, on désigne ici par « année » une période allant de juillet à juin.

13. Selon une estimation réalisée par la CNAF, entre 15 000 et 20 000 foyers allocataires du RSA en juin 2015 cumulent des revenus d'activité salariée et des revenus d'activité non salariée au deuxième trimestre 2015, représentant entre 12 % et 17 % des foyers déclarant des revenus d'activité non salariée.

14. Pour mémoire, selon l'INSEE, 2,41 millions de personnes exerçaient fin 2011 en France une activité non salariée, à titre principal ou en complément d'une activité salariée, dans l'ensemble des secteurs d'activité (hors agriculture). Ils représentaient 9 % des personnes en emploi dans les secteurs non agricoles en France. Cette proportion n'est pas strictement comparable avec la proportion de 14,9 %, car elle porte sur des personnes et non des foyers.

temps partiel), sont plus proches du marché du travail et ont de meilleures opportunités pour obtenir un revenu d'activité suffisant pour sortir du RSA.

Les allocataires entrés par le RSA activité seul sortent plus souvent du RSA, quelle que soit l'échéance

La propension à sortir du RSA est plus faible pour les allocataires entrés par le RSA socle (qu'il s'agisse du RSA socle seul ou du RSA socle et activité) que pour ceux entrés par le RSA activité seul (graphique 1). Cette différence s'observe à échéances plus ou moins lointaines : sortie du dispositif au cours de la première, de la deuxième, de la troisième ou de la quatrième année¹², après l'entrée dans le RSA. Pour la cohorte des foyers entrés dans le RSA en juin 2011, la probabilité de sortir du RSA entre juillet 2012 et juin 2013, à condition d'être resté dans le RSA au moins jusqu'en juin 2012, est de 29 % pour les foyers entrés dans le RSA par la composante socle seul ou pour ceux entrés par la composante socle et activité, contre 44 % pour les foyers entrés par la composante activité seul.

Ce même phénomène de sorties plus fréquentes pour les allocataires entrés par le RSA activité seul s'observe pour d'autres cohortes de foyers allocataires (foyers entrés dans le RSA en juin 2012, juin 2013 ou juin 2014) et ce, quel que soit le nombre d'années considéré. Cela pourrait être le signe que les personnes qui entrent par le RSA activité seul ont en moyenne plus de possibilités d'accéder à une rémunération les faisant sortir du RSA, en raison de leurs caractéristiques socio-démographiques.

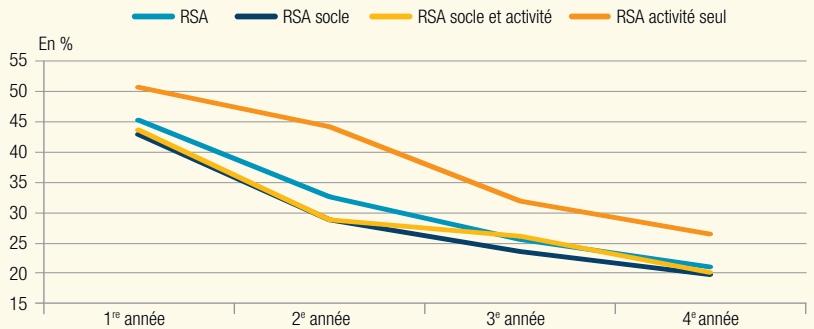
RSA activité : les foyers ayant des revenus d'activité non salariée ont des ressources plus faibles que la moyenne

En juin 2015, environ 853 000 foyers sont allocataires du RSA activité (RSA activité seul ou RSA socle et activité) dans la France entière, dont 6,2 % résident dans les DOM-COM. Parmi ceux-ci, 14,9 % (soit 127 000 foyers) déclarent des revenus d'activité non salariée dans leurs ressources du deuxième trimestre de 2015¹³⁻¹⁴ (tableau 3).



GRAPHIQUE 1

Probabilité conditionnelle de sortie annuelle du RSA des allocataires entrés dans le dispositif en juin 2011, selon la composante d'entrée



Note • Pour une cohorte de foyers entrés dans le RSA un mois donné, la probabilité conditionnelle de sortie du RSA au cours de la A-ième année après l'entrée dans le dispositif est le ratio entre le nombre de foyers de la cohorte qui quittent le RSA au cours de cette A-ième année et le nombre de foyers encore présents dans le RSA au début de cette A-ième année.

Lecture • Pour les foyers entrés dans le RSA en juin 2011, la probabilité de sortir du RSA entre juillet 2014 et juin 2015, à condition d'être resté dans le RSA au moins jusqu'en juin 2014, s'élève à 21 %. Pour les foyers entrés dans le RSA activité seul en juin 2011, la probabilité de sortir du RSA entre juillet 2014 et juin 2015, à condition d'être resté dans le RSA au moins jusqu'en juin 2014, s'élève à 27 %.

Champ • France entière, régime général.

Source • Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Données consolidées.



TABLEAU 3

Caractéristiques des foyers allocataires du RSA en juin 2015 selon différentes populations d'allocataires

	Ensemble des allocataires du RSA	Ensemble des allocataires du RSA activité	Allocataires du RSA activité déclarant des revenus d'activité non salariée
Nombre de foyers allocataires	2 474 948	853 274	127 157
Composante versée au foyer (en %)			
RSA socle seul	66	0	0
RSA socle et activité	11	32	73
RSA activité seul	23	68	27
Configuration familiale du foyer (en %)			
Homme isolé	33	19	30
Femme isolée	48	50	29
Couple	19	31	41
dont couples sans aucun membre en emploi	8	0	0
dont couples biactifs	2	6	9
dont couples monoactifs, femme en emploi	2	7	4
dont couples monoactifs, homme en emploi	7	18	28
Ancienneté dans le RSA (en %)			
Moins de un an	22	25	16
De un an à quatre ans	38	42	36
Au moins quatre ans	40	33	48

Note • Les allocataires du RSA activité déclarant des revenus d'activité non salariée sont les allocataires du RSA activité déclarant au moins un euro de revenu d'activité non salariée au cours du deuxième trimestre 2015. Une personne isolée est définie ici comme une personne ne vivant pas en couple.

Lecture • Parmi les 127 157 foyers allocataires du RSA activité en juin 2015 déclarant des revenus d'activité non salariée, 48 % sont présents dans le RSA depuis au moins quatre ans.

Champ • France entière, régime général.

Source • Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Données consolidées.

Parmi les allocataires du RSA activité déclarant des revenus d'activité non salariée, 73 % (soit 93 000 foyers) sont également bénéficiaires du RSA socle en juin 2015, et perçoivent un montant moyen mensuel de RSA socle de 387 euros. À titre de comparaison, 32 % de l'ensemble des foyers allocataires du RSA activité sont bénéficiaires du RSA socle, avec un montant moyen mensuel perçu de RSA socle de 276 euros. Parmi les allocataires du RSA activité, les foyers ayant des revenus d'activité non salariée ont donc des ressources¹⁵ plus faibles que la moyenne. Ils sont sous-représentés dans le RSA activité seul (6 % des allocataires), surreprésentés parmi les allocataires du RSA socle et activité (34 %), et ont aussi des ressources plus faibles que la moyenne lorsqu'ils sont allocataires du RSA socle et activité.

Parmi les allocataires du RSA activité, ceux déclarant des revenus d'activité non salariée ont une ancienneté dans le RSA plus élevée que la moyenne. En juin 2015, 48 % d'entre eux sont continuellement présents dans

le RSA depuis au moins quatre ans, contre 33 % pour l'ensemble des allocataires du RSA activité. Cette plus grande ancienneté pourrait être le signe de perspectives d'évolution des ressources en moyenne moins favorables pour les foyers au RSA activité disposant de revenus d'activité non salariée que pour les foyers au RSA activité dont les revenus d'activité professionnelle sont uniquement salariés.

31 % des allocataires du RSA activité sont en couple, cette proportion atteignant 41 % pour ceux déclarant des revenus d'activité non salariée pour leur foyer. Parmi les allocataires du RSA activité en couple, les couples dont seul un des membres travaille sont nettement plus représentés que ceux dont les deux membres sont actifs (82 % des couples contre 18 %). C'est également le cas pour les allocataires du RSA activité en couple déclarant des revenus d'activité non salariée, puisque 78 % d'entre eux appartiennent à un couple dont seul un des membres travaille. Par ailleurs, dans les couples touchant le

RSA activité dont seul un des membres travaille, les hommes sont en emploi dans 74 % des cas. En revanche, 72 % des allocataires isolés¹⁶ du RSA activité sont des femmes. Ainsi, calculée en termes de personnes¹⁷ et non plus en termes de foyers, la part des hommes parmi les bénéficiaires du RSA activité en emploi est de 41 %.

Enfin, parmi les couples allocataires du RSA activité déclarant des revenus d'activité non salariée et dont seul un des membres travaille, les hommes sont encore plus majoritairement en emploi (88 % des cas). Par ailleurs, les allocataires isolés du RSA activité avec une activité non salariée sont dans les mêmes proportions des hommes ou des femmes. Aussi, calculée en termes de personnes¹⁸ et non plus en termes de foyers, la part des hommes parmi les bénéficiaires en emploi du RSA activité au sein de foyers avec des revenus d'activité non salariée remonte nettement, et atteint 61 %, soit une part très proche de celle des hommes parmi l'ensemble des personnes de statut non-salarié¹⁹ en 2014. ■

•••

15. Les ressources considérées ici correspondent aux ressources du foyer avant le versement du RSA.

16. Une personne isolée est définie dans cette étude comme une personne ne vivant pas en couple. Elle peut donc vivre avec des enfants à charge.

17. Allocataire ou éventuel conjoint de l'allocataire.

18. Allocataire ou éventuel conjoint de l'allocataire.

19. La part des hommes dans l'ensemble des non-salariés s'élève à 64 % en France métropolitaine fin 2013.

➔ POUR EN SAVOIR PLUS

- **Cazain S.**, 2015, « Les foyers bénéficiaires du RSA – 2,47 millions fin juin 2015 », *RSA conjoncture*, CNAF, n° 11, septembre.
- **Guedj H., Pénicaud E., Rioux L.** (coord.), 2015, *France, portrait social – Édition 2015*, coll. Insee Références, INSEE.
- **Lelièvre M.** (dir.), 2015, *Minima sociaux et prestations sociales – Édition 2015*, coll. Études et statistiques, DREES.
- **Loubet A., Reduron V.**, 2015, « Le RSA en 2014 : une augmentation qui fléchit mais reste soutenue », *Études et Résultats*, DREES-CNAF, n° 908, mars.
- **Marrakchi A., Verriest G.**, 2016, « Marché du travail, séries longues, mise à jour 2015 », tableau T201, *Insee Résultats*, INSEE, n° 175, février.
- **Omalek L., Rioux L.** (coord.), 2015, *Emploi et revenus des indépendants, Édition 2015*, coll. Insee Références, INSEE.
- Espace « Minima sociaux » du site Internet de la DREES : drees.social-sante.gouv.fr, rubrique Open Data, sous-rubrique Minima sociaux.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site
drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur
www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution
drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Carmela Riposa

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Laurence Grivet

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



M A R S
2016
NUMÉRO
0956

La croissance du nombre d'allocataires du RSA diminue en 2015 mais reste élevée

En juin 2015, le revenu de solidarité active (RSA) est versé par les caisses d'allocations familiales à 2 475 000 foyers allocataires en France. Les revalorisations de septembre 2013 et 2014 du barème du RSA, prévues par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, ont permis à 1,4 % d'entre eux, soit 34 400 foyers, d'en bénéficier.

Le rythme de croissance annuelle du nombre d'allocataires poursuit son ralentissement mais demeure élevé : +4,7 % entre juin 2014 et juin 2015, contre +6 % entre juin 2013 et juin 2014. Ce ralentissement provient, pour l'essentiel, d'une moindre hausse du nombre d'allocataires percevant uniquement le RSA socle. Déjà soutenue, l'augmentation du nombre d'allocataires ne recevant que le RSA activité s'affermi. Celle du nombre d'allocataires cumulant RSA socle et RSA activité reste très dynamique, en grande partie grâce aux revalorisations de septembre 2013 et 2014.

Le renouvellement de la population des allocataires du RSA est de l'ordre de 10 % chaque trimestre. Les allocataires entrés par le RSA activité seul sortent plus fréquemment du RSA que ceux entrés par le RSA socle.

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur en juin 2009 en France métropolitaine. Il a été étendu sous certaines conditions aux jeunes de moins de 25 ans¹ en septembre 2010 (RSA jeune), puis dans les départements d'outre-mer (DOM) et certaines collectivités d'outre-mer (COM) à partir de janvier 2011². Ce dispositif est constitué de deux volets : un volet « minimum social » – le RSA socle – et un volet « complément de revenus d'activité » – le RSA activité. Le premier constitue le dernier filet de sécurité du système de protection sociale, tandis que le second apporte un supplément de ressources aux foyers disposant de revenus d'activité professionnelle faibles. Un foyer allocataire du RSA peut ne percevoir que le RSA socle (« RSA socle seul ») ou le RSA activité (« RSA activité seul »), ou encore cumuler les deux volets (« RSA socle et activité ») lorsqu'il déclare un revenu d'activité non nul mais dispose de ressources inférieures à un montant forfaitaire dépendant de la configuration familiale. Le 1^{er} janvier 2015, le montant forfaitaire mensuel de base du RSA socle s'élève à 513,88 euros pour une personne seule sans enfant à charge (tableau A sur le site Internet de la DREES). Il est à noter que le RSA activité, tout comme la prime pour l'emploi (PPE), ont pris fin le 1^{er} janvier 2016 pour lais-

...

1. Les jeunes de moins de 25 ans ayant la charge d'au moins un enfant né ou à naître étaient déjà inclus dans le champ du RSA.
2. Le RSA est entré en vigueur à Mayotte plus tard, le 1^{er} janvier 2012. On entend par DOM, les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution et par COM celles régies par les articles 73 ou 74.

...

3. Dans cette étude, les statistiques ne couvrent que les allocataires relevant du régime général, soit environ 98 % des allocataires du RSA dans la France entière. Les 2 % restants relèvent de la Mutualité sociale agricole (MSA).

4. Sans la revalorisation de septembre 2014, ces 14 600 foyers, soit n'auraient pas été éligibles, soit auraient eu un droit dont le montant aurait été inférieur au seuil de versement de 6 euros.

5. Seuls 14 foyers sont entrés directement dans le RSA socle et activité en raison de la revalorisation de septembre 2014.

6. À titre de comparaison, les estimations de population de l'INSEE (résultats provisoires arrêtés fin 2014) indiquent une augmentation de 0,45 % de la population dans la France entière entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2015.

7. Le glissement annuel d'une variable mensuelle à un mois M donné correspond au taux d'évolution (en %) obtenu en rapportant le niveau de la variable en M à son niveau au même mois de l'année précédente (M-12).

ser place à un nouveau dispositif, la prime d'activité (encadré 1).

2 475 000 foyers allocataires du RSA

En juin 2015, le RSA est versé par les caisses d'allocations familiales (CAF)³ à 2 475 000 foyers allocataires dans la France entière (tableau 1) : 1 622 000 perçoivent le RSA socle seul, 580 000 le RSA activité seul et 273 000 le RSA socle et activité. En tenant compte de l'ensemble des personnes composant ces foyers, 5 300 000 personnes sont couvertes au total par le RSA : 3 248 000 par le RSA socle seul, 1 413 000 par le RSA activité seul et 639 000 par le RSA socle et activité. Comme en septembre 2013, le barème du RSA a été revalorisé de 2 % en septembre 2014. Ces revalorisations successives s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui prévoit d'augmenter le montant forfaitaire du RSA de 10 % (en plus de l'inflation) d'ici à 2017 (encadré 2). Celle de septembre 2014 a permis à 14 600 foyers d'entrer dans le dispositif ce mois-ci⁴ : pour un quart d'entre eux dans le RSA socle seul et pour les trois quarts restants⁵ dans le RSA activité seul. Elle a également eu pour conséquence de faire basculer 8 200 foyers du RSA activité seul dans le RSA socle et activité. Ainsi, en juin 2015, 34 400 foyers au total perçoivent le RSA grâce aux revalorisations de septembre 2013 et 2014, soit 1,4 % de l'ensemble des allocataires du RSA. Parallèlement, 16 000 foyers reçoivent le RSA socle et activité au lieu du RSA activité seul grâce à ces revalorisations, soit 6 % de l'ensemble des foyers allocataires du RSA socle et activité.

La croissance du nombre de foyers allocataires du RSA en France diminue mais reste élevée⁶ : elle est de 4,7 % en juin 2015, après 6,0 % en juin 2014, en glissement annuel⁷. Ce ralentissement provient, pour l'essentiel, d'une moindre hausse du nombre d'allocataires du RSA socle seul (+2,8 % en juin 2015, après +4,9 % en juin 2014), qui s'inscrit dans un contexte de légère reprise économique depuis début 2015.

En juin 2015, 7 710 jeunes de moins de 25 ans sont allocataires du RSA jeune. Après trois années de baisse continue en glissement annuel, le nombre d'alloca-



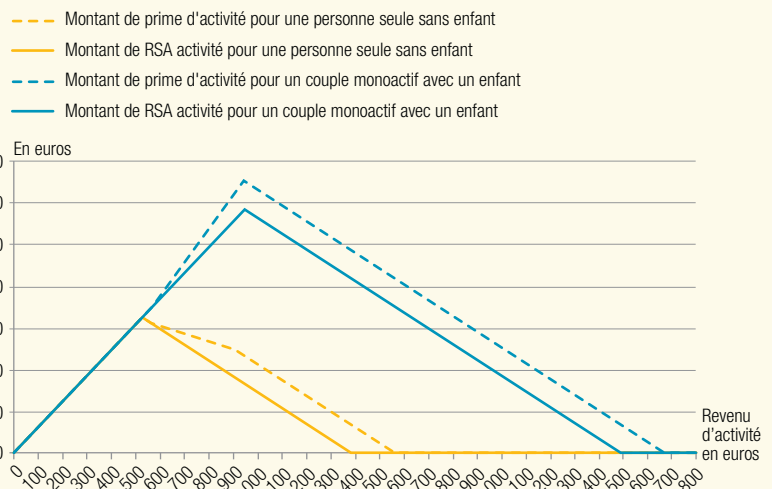
ENCADRÉ 1

Réforme du RSA et instauration de la prime d'activité en 2016

La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a institué la prime d'activité en lieu et place du RSA activité et de la prime pour l'emploi à partir du 1^{er} janvier 2016 (et ultérieurement à Mayotte). Du fait de la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet minimum social, le RSA socle. Ses liens avec la prime d'activité sont limités, les deux prestations étant bien distinctes.

Financée par l'État comme le RSA activité, la prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes. Sa réglementation s'inscrit dans la continuité de celle du RSA activité, avec un barème identique au lancement de la prestation. Elle se différencie néanmoins du RSA activité sur trois points. Tout d'abord, de nouveaux publics, notamment les jeunes de 18 à 24 ans, y sont éligibles. Ensuite, la formule de calcul du montant de droits intègre le principe de bonifications individuelles qui s'ajoute au montant de base de la prime d'activité. Une bonification est attribuée au foyer allocataire pour chaque membre du foyer exerçant une activité professionnelle. Cette bonification s'élève au maximum à 12,783 % du montant forfaitaire de la prime d'activité pour les personnes seules et sans enfant (67 euros au 1^{er} janvier 2016). Si les revenus mensuels nets du travailleur sont inférieurs à 59 fois le smic horaire brut (570,53 euros sur la base du smic en vigueur en 2016), son montant est nul. S'ils sont supérieurs à 95 fois ce smic, soit 918,68 euros, son montant est maximal. Entre ces deux bornes, le montant de bonification accordé augmente linéairement (graphique ci-dessous). Enfin, les droits au RSA activité s'appuyaient sur les ressources du foyer du trimestre précédent, mais les autres paramètres de calcul (configuration familiale, ...) étaient pris en compte sur le mois même. Pour la prime d'activité, l'ensemble des paramètres de calcul sont pris en compte sur le trimestre précédent, et restent valables pour tout le trimestre en cours. Le montant de prime d'activité reste alors identique pendant ces trois mois consécutifs.

Montant mensuel de prime d'activité comparé au montant de RSA activité selon le revenu d'activité mensuel net du foyer, pour deux cas-types de configuration de foyer, en 2016



Champ • France entière, régime général.

Source • Réglementation, calculs Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

taires du RSA jeune se stabilise en 2015 : +0,1 % en juin 2015 après -6,0 % en juin 2014 et -8,3 % en juin 2013.

En juin 2015, 9,9 % des foyers allocataires du RSA, soit 245 000 foyers (composés de 561 000 personnes au total), résident dans les DOM-COM. La baisse de la croissance du nombre d'allocataires du RSA y est plus marquée qu'en France métropolitaine : +3,6 % en juin 2015 après +7,2 % en juin 2014, contre +4,8 % en juin 2015 après +5,9 % en juin 2014 en France métropolitaine.

La hausse du nombre d'allocataires du RSA socle se poursuit à un rythme moindre

En juin 2015, 1 895 000 foyers sont allocataires du RSA socle (RSA socle seul ou RSA socle et activité) dans la France entière, parmi lesquels 11 % résident dans les DOM-COM. Les allocataires du RSA socle disposent plus souvent de revenus d'activité lorsqu'ils résident en France métropolitaine : en effet, 15 % des foyers allocataires du RSA socle en France mé-

TABLEAU 1

Nombre de foyers ayant un droit payable au RSA, en juin de chaque année depuis 2012

	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Évolution juin 2012-juin 2013 (en %)	Évolution juin 2013-juin 2014 (en %)	Évolution juin 2014-juin 2015 (en %)	Évolution juin 2013-juin 2014 hors revalorisations de septembre 2013 et 2014 (en %)	Évolution juin 2014-juin 2015 hors revalorisations de septembre 2013 et 2014 (en %)
France métropolitaine									
RSA socle	1 422 437	1 540 544	1 626 298	1 685 903	8,3	5,6	3,7	4,9	3,0
dont RSA socle seul	1 213 003	1 321 610	1 389 133	1 429 798	9,0	5,1	2,9	4,9	2,7
dont RSA socle et activité	209 434	218 934	237 165	256 105	4,5	8,3	8,0	5,1	4,8
RSA activité seul	457 293	467 855	500 812	544 177	2,3	7,0	8,7	6,1	7,5
Total RSA	1 879 730	2 008 399	2 127 110	2 230 080	6,8	5,9	4,8	5,2	4,0
DOM-COM									
RSA socle	183 570	196 096	204 407	208 628	6,8	4,2	2,1	3,8	1,7
dont RSA socle seul	170 015	182 236	188 593	191 876	7,2	3,5	1,7	3,3	1,6
dont RSA socle et activité	13 555	13 860	15 814	16 752	2,3	14,1	5,9	10,4	2,5
RSA activité seul	22 658	24 423	32 050	36 240	7,8	31,2	13,1	30,7	12,0
Total RSA	206 228	220 519	236 457	244 868	6,9	7,2	3,6	6,8	3,1
France entière									
RSA socle	1 606 007	1 736 640	1 830 705	1 894 531	8,1	5,4	3,5	4,8	2,8
dont RSA socle seul	1 383 018	1 503 846	1 577 726	1 621 674	8,7	4,9	2,8	4,7	2,5
dont RSA socle et activité	222 989	232 794	252 979	272 857	4,4	8,7	7,9	5,4	4,6
RSA activité seul	479 951	492 278	532 862	580 417	2,6	8,2	8,9	7,3	7,8
Total RSA	2 085 958	2 228 918	2 363 567	2 474 948	6,9	6,0	4,7	5,3	3,9

Lecture • En juin 2015, 2 474 948 foyers ont un droit payable au RSA en France. Ce nombre est en hausse de 4,7 % entre juin 2014 et juin 2015. Si les revalorisations de septembre 2013 et 2014 prévues par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale n'avaient pas eu lieu, cette augmentation n'aurait été que de 3,9 %.

Champ • France entière, régime général.

Source • Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Données consolidées.

politaine bénéficient aussi du RSA activité, contre 8 % dans les DOM-COM.

Corrigé des variations saisonnières⁸, le nombre d'allocataires en France métropolitaine du RSA socle (ou du revenu minimum d'insertion [RMI] ou de l'allocation de parent isolé [API] avant la mise en œuvre du RSA⁹) affiche une croissance trimestrielle ininterrompue depuis la crise économique de 2008, alternant phases d'accélération et de décélération (graphique A sur le site Internet de la DREES). Ces phases dépendent, en grande partie, de la conjoncture économique et de ses répercussions sur le marché du travail. En effet, la variation du nombre de chômeurs, lorsqu'elle est significative, se répercute sur les effectifs d'allocataires du RSA socle avec un certain délai, ce dernier dépendant notamment des conditions et de la durée de l'indemnisation du chômage.

Depuis 2014, le nombre d'allocataires du RSA socle en France entière est entré dans une phase de décélération : +3,5 % en juin 2015 après +5,4 % en juin 2014 et +8,1 % en juin 2013, en glissement annuel. Cette dernière, qui

suit la légère baisse du chômage entre mi-2013 et mi-2014, puis une légère amélioration de la conjoncture économique, est presque intégralement portée par une moindre hausse du RSA socle seul : +2,8 % en juin 2015, après +4,9 % en juin 2014 et +8,7 % en juin 2013. La hausse du nombre d'allocataires du RSA socle et activité ralentit quelque peu mais conserve un très fort dynamisme : +7,9 % en juin 2015, après +8,7 % en juin 2014 et +4,4 % en juin 2013. Ce dernier est notamment imputable aux revalorisations de septembre 2013 et 2014 du barème du RSA, puisque la croissance de la composante « socle et activité » sans ces deux revalorisations s'élèverait à +4,6 % en juin 2015, après +5,4 % en juin 2014.

Une croissance du nombre d'allocataires du RSA activité seul de plus en plus soutenue

Le RSA activité seul est perçu par 580 000 foyers allocataires en juin 2015, dont 6,2 % résident dans les DOM-COM. Le nombre d'allocataires du RSA activité

seul enregistre une forte hausse associée à la mise en place du dispositif en 2009, puis son rythme de progression ralentit notablement en 2010 (graphique B sur le site Internet de la DREES). Sa croissance reprend début 2011 grâce à l'extension de cette allocation aux DOM-COM, avant de ralentir à nouveau. Le nombre d'allocataires recommence à augmenter sensiblement à partir du deuxième trimestre de 2013. Cette accélération s'amplifie en 2014 et en 2015 : +8,9 % en juin 2015, après +8,2 % en juin 2014 et +2,6 % en juin 2013, en glissement annuel. Elle est assez peu liée aux revalorisations du barème du RSA de septembre 2013 et 2014. En effet, sans ces dernières, la croissance du RSA activité seul s'élèverait à +7,8 % en juin 2015 après +7,3 % en juin 2014. Dans les DOM-COM, le nombre d'allocataires du RSA activité seul affiche un rythme de progression particulièrement élevé depuis fin 2013, malgré une décélération notable à la mi-2015 : +13,1 % en juin 2015 après +31,2 % en juin 2014.

8. La série trimestrielle du nombre d'allocataires du RSA socle (ou du RMI/API) présente une saisonnalité qu'il convient d'éliminer avant d'en analyser les évolutions trimestrielles.

9. En France métropolitaine, certains foyers ont continué de percevoir le RMI ou l'API pendant quelques trimestres après l'entrée en vigueur du RSA en juin 2009 : il restait encore 2 600 bénéficiaires du RMI ou de l'API fin décembre 2009.

ENCADRÉ 2

Revalorisations du RSA dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale lancé par le gouvernement en janvier 2013 prévoit la revalorisation (hors inflation) du barème du RSA de 10 % sur cinq ans. Des augmentations de 2 % ont eu lieu les 1^{er} septembre 2013, 2014 et 2015. Ces hausses exceptionnelles s'ajoutent aux revalorisations réglementaires effectuées le 1^{er} janvier de chaque année à hauteur de l'inflation (+0,9 % au 1^{er} janvier 2015).

Elles ont pour conséquence d'augmenter les montants versés aux allocataires percevant déjà le RSA, mais provoquent également des entrées dans le dispositif. Grâce au relèvement des montants versés, 34 412 foyers allocataires ont un droit versable au RSA en juin 2015, alors qu'ils n'en auraient pas eu avec un barème non revalorisé (tableau ci-dessous). De plus, le relèvement du montant forfaitaire entraîne un basculement mécanique de 15 953 foyers du RSA activité seul vers le RSA socle et activité (tableau B sur le site Internet de la DREES).

Effet cumulé des revalorisations exceptionnelles sur les effectifs des composantes du RSA

En nombre d'allocataires

Composantes	Juin 2014	Juin 2015
RSA socle seul	+ 3 274	+ 7 204
RSA socle et activité	+ 7 552	+ 16 065
RSA activité seul	+ 4 606	+ 11 143
Ensemble du RSA	+ 15 432	+ 34 412

Champ • France entière, régime général.

Source • Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

TABLEAU 2

Trajectoire des allocataires du RSA entre mars 2015 et juin 2015

	Droit au RSA en juin 2015				TOTAL
	RSA socle seul	RSA socle et activité	RSA activité seul	Absence de droit payable au RSA*	
Droit au RSA en mars 2015					
RSA socle seul					
Nombre d'allocataires	1 392 966	60 694	36 977	121 519	1 612 156
En % d'allocataires RSA socle seul en mars	86	4	2	8	100
RSA socle et activité					
Nombre d'allocataires	49 331	153 603	39 121	28 661	270 716
En % d'allocataires RSA socle et activité en mars	18	57	14	11	100
RSA activité seul					
Nombre d'allocataires	24 471	32 702	412 838	88 219	558 230
En % d'allocataires RSA activité seul en mars	4	6	74	16	100
Absence de droit payable au RSA*					
Nombre d'allocataires	154 906	25 858	91 481	-	272 245
En % d'allocataires entrés entre mars et juin	57	9	34	-	100

* Y compris droit suspendu.

Lecture • 1 392 966 foyers allocataires du RSA socle seul en mars 2015 le sont encore en juin 2015, ils représentent 86 % des allocataires du RSA socle seul de mars 2015. 88 219 foyers qui avaient un droit au RSA activité seul en mars 2015 n'ont plus de droit payable au RSA en juin 2015, ils représentent 16 % des allocataires du RSA activité seul de mars 2015. 154 906 foyers qui n'avaient aucun droit payable au RSA en mars 2015 ont un droit au RSA socle seul en juin 2015, ils représentent 57 % de l'ensemble des entrées dans le RSA ayant eu lieu entre mars 2015 et juin 2015.

Champ • France entière, régime général.

Source • Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Données consolidées.

Environ 10 % des allocataires sortent du RSA chaque trimestre

Chaque trimestre, les droits au RSA sont recalculés par les caisses verseuses¹⁰, ce qui peut engendrer non seulement des

flux d'entrées et de sorties du dispositif, mais aussi des bascules d'une composante à une autre.

Le renouvellement de la population des allocataires du RSA est de l'ordre de

10 % par trimestre¹¹ : 2 203 000 foyers sont ainsi allocataires du dispositif à la fois en mars 2015 et en juin 2015, représentant respectivement 90 % des allocataires de mars 2015 et 89 % des allocataires de juin 2015 (tableau 2). L'ampleur de ce renouvellement diffère sensiblement selon la composante du RSA considérée (RSA socle seul, RSA socle et activité et RSA activité seul). En effet, il est bas pour le RSA socle seul mais plus élevé pour les deux autres composantes, particulièrement pour le RSA socle et activité. 86 % des foyers allocataires du RSA socle seul en mars 2015 le sont également en juin 2015, tandis que cette proportion est respectivement de 74 % et 57 % pour le RSA activité seul et pour le RSA socle et activité.

Le renouvellement trimestriel du RSA est plus faible que celui de chacune de ses composantes en raison des bascules d'allocataires entre composantes d'un trimestre à l'autre. En effet, 4 % des bénéficiaires du RSA socle seul en mars 2015 perçoivent le RSA socle et activité en juin 2015, et 2 % le RSA activité seul. De même, 6 % des bénéficiaires du RSA activité seul en mars 2015 sont présents dans le RSA socle et activité en juin 2015, et 4 % dans le RSA socle seul. Dans les deux cas, les transferts entre composantes du RSA se font d'abord vers la plus proche composante en termes de revenus. Le RSA socle et activité est, lui, très instable : 18 % de ses effectifs en mars 2015 basculent en juin 2015 dans le RSA socle seul et 14 % dans le RSA activité seul. Au total, 10 % des allocataires du RSA en mars 2015 se retrouvent dans une autre composante du RSA en juin 2015.

Par ailleurs, 272 000 foyers sont entrés dans le RSA entre mars 2015 et juin 2015 et 238 000 foyers en sont sortis. Plus un allocataire dispose de revenus importants en mars et plus il a une forte probabilité d'être sorti du RSA en juin. En effet, 16 % des allocataires du RSA activité seul en mars 2015 se retrouvent sans aucun droit payable au RSA en juin 2015, contre 11 % pour le RSA socle et activité et 8 % pour le RSA socle seul. Cette relation est notamment liée au fait que les bénéficiaires du RSA activité seul, quoique souvent présents sur une frange flexible de l'emploi (emplois en CDD, en intérim, à

...

10. Les droits sont notamment recalculés en fonction des revenus du trimestre précédent et de la configuration familiale du foyer.

11. À titre de comparaison, le taux de renouvellement trimestriel du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est de l'ordre d'un tiers.